

ANNEE DE MISE A NIVEAU TARIFS 2019 / 2020

| | Frais de dossier | Frais de scolarité payables en | | |
|--|---------------------|--------------------------------|------------------|------------------|
| | | 1 versement | 4 versements (*) | 6 versements (*) |
| Vers Ergothérapie (hors PACES) | 120 Euros | 3 990 Euros | 1 027 Euros | 698 Euros |
| Vers autres concours (voir documentation) | 120 Euros | 3 950 Euros | 1 017 Euros | 691 Euros |
| Orthoptiste | 120 Euros | 3 100 Euros | 798 Euros | 543 Euros |

(*) Le paiement en 4 versements comprend une augmentation de 3 % sur le tarif en 1 versement et le paiement en 6 versements une augmentation de 5 %.

Les frais de dossier sont à régler lors de la pré-inscription.

Quel que soit le mode de règlement choisi, veuillez nous faire parvenir la totalité des chèques (libellés à l'ordre d'MMPP), avec le dossier d'inscription. Ceux-ci seront mis à l'encaissement selon l'échéancier ci-dessous :

Attention : Les chèques devront être datés en fonction des échéances ci-dessous :

En 1 versement : à réception du dossier

En 4 versements : à réception du dossier puis les 5 octobre, 5 décembre 2019 et le 5 février 2020.

En 6 versements : à réception du dossier puis les 5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2019, les 5 janvier et 5 février 2020.

IMPORTANT

Si, à la suite de cette année de mise à niveau, vous souhaitez vous inscrire à une de nos prépa-concours, vous **bénéficierez** des conditions suivantes :

- Stage de Pré-Rentrée et frais de dossier **OFFERTS**
- **REMISE DE 10 %** sur les frais de scolarité.

Attention : l'inscription sera acceptée uniquement si l'année de mise à niveau a été préalablement validée.